

A

Formule de procès verbal de cour martiale permanente

Procès verbal d'une cour martiale permanente tenue à "No. 5^e, C.I.T.C., C.A.", Camp Valcartier, P.Q.

le 16^{ème} jour de juillet 1945, à 1528 heures,

pour le procès de D/146955, Soldat Henri CHARETTE
Matricule Grade Nom et prénoms
Failliers Mont-Royal, A.C., attaché à "A-13, C.I.T.C., C.A."
Unité Détachement, le cas échéant

PRÉSIDENT: Major Pierre DECARY
Président Permanent, C.M.P., Quartiers-Généraux, R.M. No. 5.

PROCUREUR: Capitaine Pierre TASCHEREAU
Grade Nom et prénoms
Procureur Permanent, Quartiers-Généraux, R.M. No. 5.
Unité Détachement, le cas échéant

OFFICIER DÉFENSEUR: Lieutenant G.W. KIROUAS
Grade Nom et prénoms
Royal 22^e Régiment, A.C., att. A-13, C.I.T.C. C.A.
Unité Détachement, le cas échéant

" LA COUR DECLARE LE PREvenu, Mat. D/146955, Soldat Henri CHARETTE, Failliers Mont-Royal, A.C., attaché à A-13, C.I.T.C., S.A., innocent de l'accusation de désertion, mais coupable d'absence sans permission sous le premier chef d'accusation et coupable sous le deuxième chef d'accusation."

SENTENCE: " LA COUR CONDAMNE LE PREvenu, Mat. D/146955, Soldat Henri CHARETTE, Failliers Mont-Royal, A.C., attaché à A-13, C.I.T.C., S.A., à subir une peine de cinquante (50) jours de détention et à une suppression de solde jusqu'à ce qu'il ait remboursé les frais de son appréhension et de son retour à l'unité, à savoir: - \$16.44, ainsi que la valeur des effets perdus, à savoir: - \$9.67."

Signé à "No. 5^e, C.I.T.C., C.A.", Camp Valcartier, P.Q., ce 19^{ème} jour de juillet 1945.

M.P.R. 1486A
 1934-1-45 (6449)
 R.Q. 1772-39-2296
 K.P. 26109

Extracts entered as to 38703 in the Record of Courts-Martial kept in the office of the Judge Advocate-General this 24th day of July 1945

Pierre Decary
 - Major,
 Président de la cour martiale permanente
 Q.G., R.M. No. 5.